

VOTATIONS DU 24 NOVEMBRE 2024:

4xNON et 1xOUI

Le POP s'engage vigoureusement dans la campagne de votations du 24 novembre où quatre objets fédéraux ont été attaqués par référendum par la gauche: l'extension des autoroutes, les péjorations du droit du bail et l'uniformisation du financement des soins (EFAS). Sur le plan cantonal, le POP approuve l'instauration d'un droit à l'intégrité numérique.

A lire en pages 6 à 8

ÉDITORIAL

Au moment où vous lirez ces lignes, le POP neuchâtelois aura célébré ses 80 ans, entouré de ses militant.e.s. Cette journée mémorable, marquée par l'exposé passionnant de l'historienne Méline Murisier, a permis de resserrer les liens entre nous et de renforcer notre détermination à relever les défis actuels. Car ces 80 ans ne sont pas qu'un anniversaire : ils sont un appel puissant à poursuivre notre combat pour la justice sociale et la durabilité.

Le 24 novembre prochain, le peuple est appelé à se prononcer sur quatre objets fédéraux aux enjeux cruciaux. D'abord, l'extension des autoroutes, fausse promesse de progrès qui sacrifie des terres agricoles essentielles et monopolise des fonds publics qui devraient soutenir les transports collectifs et la transition écologique. Ce projet pèsera lourdement sur les ménages les plus modestes, déjà pris dans la spirale de la hausse des loyers et privés de solutions de mobilité durable. Refuser ce projet, c'est affirmer que l'avenir se bâtit en harmonie

Lire la suite en page 2

ÉDITO / SUITE

avec la nature et au service de tous, pas des profits de quelques-uns.

À cette menace s'ajoute l'attaque menée par la droite parlementaire contre les locataires, en facilitant les expulsions pour relouer les biens plus chers. Dans un contexte où les prix de l'immobilier augmentent, nous réaffirmons que se loger dignement est un droit fondamental et que nous devons protéger les plus vulnérables contre la spéculation.

Le projet EFAS nous alerte également : sous prétexte d'« harmoniser » le financement des prestations de santé, il renforce en fait le pouvoir des assurances-maladie et entraînera de nouvelle hausse des primes. Dans un système qui pèse déjà lourdement sur les familles et le personnel de santé, nous refusons cette logique mercantile. La santé n'est pas un bien à marchander, et nous défendons fermement un modèle de soins accessible, solidaire et centré sur les besoins des personnes.

Au niveau cantonal, nous soutenons l'introduction du droit à l'intégrité numérique dans la Constitution neuchâteloise. Ce droit, qui inclut la déconnexion pour les employé.e.s, répond à un besoin urgent de protéger les individus dans un monde de plus en plus intrusif. En inscrivant ce droit, nous affirmons que le bien-être des travailleurs et des travailleuses prime sur les exigences d'une société en hyperconnexion.

Enfin, l'année 2025 s'annonce déterminante avec les élections cantonales du 23 mars. Fort de ses 8 sièges au Grand Conseil, le POP s'engage pour reconquérir une majorité de gauche au Parlement et, aux côtés des socialistes et des Vert.e.s, au Conseil d'État. Ensemble, nous défendons un projet de société solidaire, écologique et inclusif.

À 80 ans, le POP neuchâtelois est toujours aussi jeune et combatif. Rejoignez-nous et participez à bâtir un avenir juste et durable pour toutes et tous !

Julien Gressot, président du POP neuchâtelois

IMPÔTS, AGENDA ET CONTACTS

AGENDA ET CONTACTS

Parti cantonal (Versoix 7, la Chaux-de-Fonds)

info@pop-ne.ch ou www.pop-ne.ch

- 13 novembre: Assemblée générale extraordinaire à 19h30
- 13 décembre: fête de fin d'année à Neuchâtel

Section de La Chaux-de-Fonds (Versoix 7)

info@pop-ne.ch

- Stand le 9 novembre à la Place du Marché

Le Locle - Les Brenets (Envers 7, au Locle)

loclebrenets@pop-ne.ch ou 077 949 21 61

- Prochaines séances les 11 et 25 novembre à 20h

Littoral

Mathieu Agresta 076 221 22 13

- 16 novembre: stand au centre-ville de Neuchâtel
- 20 novembre: assemblée générale extraordinaire

Val-de-Travers (Unia Fleurier)

Philippe Vaucher 079 811 06 17

Jeunes POP

neuchatel@jeunespop.ch

IMPÔTS

Le POP aide la population pour ses déclarations d'impôts. Que ce soit au Locle ou à la Chaux-de-Fonds, nos militant-e-s apportent leur soutien à un prix populaire. Pour prendre rendez-vous, il suffit de téléphoner au 032 968 63 65 ou par e-mail info@pop-ne.ch pour un rendez-vous au secrétariat de La Chaux-de-Fonds ou au 077 949 21 61 pour un rendez-vous au Locle.

Même si nous n'avons pas de permanence dans l'ensemble du canton, le POP aide les personnes des quatre coins du canton.

NOUS AVONS BESOIN DE VOS DONS, PETITS OU GRANDS !

Vos contributions nous permettent de produire ce POP Info!

CH66 0900 0000 2300 2495 2

POP Neuchâtelois, Versoix 7
2300 La Chaux-de-Fonds
www.pop-ne.ch



POP neuchatelois



LA CHAUX-DE-FONDS

INFLUENÇONS LA POLITIQUE ÉNERGÉTIQUE

Le 30 août dernier, Viteos a annoncé une baisse de ses tarifs d'électricité pour 2025. De l'ordre de 18% en moyenne pour les ménages, cette diminution est plus que bienvenue pour le portemonnaie des consommateur·rices mis à rude épreuve après 2 ans d'augmentations massives dans un contexte de crise énergétique et d'inflation généralisée.

Pour rappel, la facture d'électricité de monsieur et madame tout le monde est composée de 3 éléments :

- L'énergie, concrètement les électrons consommés en kWh
- Le transport, c'est-à-dire les coûts rapportés au kWh du réseau électrique tant au niveau régional que national
- Les redevances perçues par Viteos mais restituées aux collectivités publiques

La récente baisse annoncée s'applique principalement sur la composante énergie de la facture. La crise énergétique a généré une période de volatilité extrême du marché de gros de l'électricité. Viteos ne possédant que peu de production propre doit se fournir sur ce marché. Ces derniers mois, les prix sont peu à peu redescendus à des niveaux acceptables sans pour autant revenir à ceux d'avant crise.

Cette situation met une nouvelle fois en lumière les vices des libéralisations. Les promoteurs du marché libre de l'énergie vantaient au début des années 2000 «la solution idéale» pour les distributeurs électriques. Il fallait réveiller un domaine quelque peu endormi en amenant de la concurrence. Et il est vrai que pendant 15 ans, le prix de l'électricité est resté stable et très peu onéreux.

Gavé par l'énergie allemande pas chère (charbon et gaz), ce fameux marché libre a fini par amener les tarifs proches du dérisoire, faisant ainsi passer les installations de production suisses en dessous du seuil de rentabilité. Les entreprises électriques du pays ont



par conséquent fortement baissé les investissements dans leurs moyens de production peu concurrentiels.

La suite est connue, la guerre en Ukraine éclate. Le robinet de gaz se ferme alors que les centrales nucléaires françaises sont à l'arrêt pour maintenance et les prix flambent à des niveaux que personne n'aurait jamais imaginés... jusque dans le portemonnaie des habitant·es de La Chaux-de-Fonds.

En définitive, si la récente baisse des tarifs d'électricité proposée par Viteos est une nouvelle appréciable, il convient de tempérer cet enthousiasme. En effet, malgré cette diminution, Viteos demeure dans les fournisseurs les plus onéreux de Suisse.

De plus, en continuant de se fournir

en grande partie sur un marché qui a récemment montré ses limites, les distributeurs s'exposent toujours à une volatilité non négligeable soumise aux tensions géopolitiques et aléas climatiques.

Il apparaît donc plus que jamais important de maintenir une pression politique sur les distributeurs d'électricité afin qu'ils continuent d'investir dans une production locale d'énergie. Viteos appartenant aux communes de Neuchâtel, du Locle et de La Chaux-de-Fonds, nous avons la possibilité d'influencer la politique énergétique de notre fournisseur d'électricité. Il est de temps de s'y intéresser et de le faire.

Vincent Theurillat

LITTORAL SOUTIEN À LA PALESTINE ET

La piscine de Serrières qui est la dernière piscine publique et gratuite du canton risque de fermer. En cause, la décision du Conseil communal (de gauche) par le biais de la verte Madame Baur de vouloir la fermer sous prétexte que les coûts sont trop élevés pour la restaurer. Alors qu'un projet utilisant les eaux du lac moins coûteux lui a été proposé. L'Association de quartier de Serrières, notamment avec notre camarade Olivier Forel, défend le maintien de cette piscine. A savoir que la piscine appartient au canton mais que le droit de décision revient à la ville de Neuchâtel.

Nous, populistes du Bas, avons répondu positivement à l'appel à mobilisation pour défendre cette cause. En effet, il nous paraît impératif de garder cette piscine publique, gratuite et sous la surveillance d'un maître-nageur. De plus, celle-ci est historiquement et actuellement fréquentée par la classe prolétarienne, les travailleurs et leurs familles. Ce qui est d'une importance cruciale de la conserver mais aussi un symbole ouvrier pour les camarades. Le 19 octobre dernier le POP Littoral s'est mobilisé lors d'un stand afin de faire signer la pétition à la population. Le POP Littoral demande aux camarades de toutes les sections de soutenir la pétition qui accompagne ce POP INFO.

Lors de la séance, le POP Littoral a pris la décision de soutenir la manifestation en solidarité avec le peuple palestinien du 9 octobre. Nous remercions le camarade Alessandro Attanasio, membre du collectif action Palestine Neuchâtel, pour sa mobilisation et son travail. Pour la section, il est évident que le massacre à Gaza et l'invasion au Liban doivent cesser. Ne pas dénoncer ce massacre est pour nous fermer les yeux sur le génocide en cours.

Le 30 novembre, le POP Littoral, en collaboration avec les Jeunes POP suisses, le Parti communiste portugais et le Parti communiste suisse organise une conférence sur la Révolution des œillets et la période du PREC (processus de révolution en cours), période qui a suivi la révolution du 25 avril 1974. Peseux n'a pas été choisi au hasard. La communauté portugaise est importante à Peseux et elle est majoritairement ouvrière. Cette communauté étrangère est celle qui s'est le moins mobilisée aux dernières élections cantonales et communales auxquelles seulement 13% des ressortissants portugais ont votés. Pour diverses causes mais une des principales est la lassitude envers LE politique qui ne défend plus leurs classes sociales. Pour le POP Littoral c'est l'occasion de reprendre contact avec cette communauté

VAL-DE-TRAVERS VIVE LA JEUNESSE

Tout a commencé le 22 mars 2021 par le dépôt d'une motion du POP demandant au Conseil communal d'étudier la création d'un Parlement des Jeunes à Val-de-Travers.

Défendant notre motion, notre camarade Adriana Ioset dira que « Cela fait un certain temps déjà que le groupe POP mène une réflexion au sujet de la création d'un parlement des jeunes à Val-de-Travers, dans le but de motiver notre jeunesse à participer à la chose politique. Quelle est la meilleure façon d'approcher les jeunes ? Ce serait peut-être à des jeunes de nous le dire. Une chose est certaine : il faut faire les choses avec eux et non pas pour eux. »

L'accueil est positif, voir enthousiaste et la motion est acceptée à l'unanimité. Le 20 mars 2023, soit deux ans après le dépôt de notre motion, le Conseil communal propose de la classer, disant que « ... l'intérêt des jeunes est si faible malgré tous les éléments qu'il a mis en œuvre. (...) Il préfère donc retirer la prise, essayé pas pu. »

Il va de soi que cette réponse ne peut nous satisfaire. Le POP demande donc de poursuivre la réflexion en utilisant d'autres manières pour communiquer avec les jeunes et propose de créer une commission composée d'élus-e-s et de jeunes intéressés à y participer.

Le Conseil communal accepte cette proposition et s'engage à

mettre sur pied sans tarder une « Commission du Parlement des Jeunes ».

La motion est classée et la commission mise en place. Notre camarade Jean-Noël Bovard y jouera un rôle important. Cette manière de fonctionner était la bonne puisque les jeunes présents soutenus par des élus ont rédigé un règlement sur le fonctionnement et le financement du futur PDJ du Val-de-Travers dont le but est « d'offrir aux jeunes un forum pour débattre des questions qui les concernent et de réaliser des projets approuvés par le Parlement.

Ce Parlement est ouvert à tous les jeunes, de nationalité suisse ou étrangère, âgés de 13 à 25 ans, domiciliés légalement sur l'une des trois communes du Val-de-Travers (Les Verrières, La Côte-aux-Fées et Val-de-Travers), qui y travaillent et /ou y étudient.

Malgré la position du PLR (dont le représentant à la Commission était systématiquement absent) qui critique le règlement en plenum alors qu'il l'avait accepté en Commission des règlements, le règlement est accepté à une large majorité par le Conseil général le 23 septembre 2023.

Après cette saga de trois ans et demi, nous sommes fiers de cette victoire et heureux pour la jeunesse du Val-de-Travers.

POP Val-de-Travers

À LA PISCINE DE SERRIÈRES



ouvrière et de démontrer que nous sommes leur parti, le parti des travailleurs. Nous demandons aux camarades de montrer leur présence lors de cet événement.

Les inscriptions se font via ce QR code.
A luta continua camaradas.

Mathieu Agresta



LE LOCLE SOUTIENS AUX EMPLOYÉ.E.S

Le POP du Locle-Les Brenets a entamé cette nouvelle législature pied au plancher et a déposé plusieurs interventions au Conseil général lors des séances du 26 septembre et 23 octobre. Il a notamment interpellé l'exécutif sur la maintenance du Remontoir qui permet de relier la gare des bus et la gare CFF. Régulièrement en panne, il a été inutilisable pendant une semaine. Pour le groupe POP, cette panne était particulièrement problématique étant donné que de nombreux travaux rendent l'accès à la gare par la rue de la Gare difficile. L'exécutif a répondu qu'il cherchait une solution à l'interne pour améliorer la maintenance. Actuellement, la maintenance dépend d'une entreprise de Suisse centrale.

Les questions de gestion du personnel ont fait l'objet de deux interventions. L'une, conjointement au PS et aux Vert.e.s interrogeait l'exécutif sur les conséquences de la nouvelle réglementation sur les salaires. Celle-ci, positive pour les nouvelles personnes engagées depuis le 1er janvier 2024, permet de mieux tenir compte de l'expérience accumulée tout au long de la carrière. Le hic? Le personnel déjà en poste pourrait donc être moins bien payé que des personnes nouvellement engagées. Nous souhaitons savoir quel serait le coût d'une adaptation de l'ensemble des salaires et si la commune prévoyait d'échelonner une mise à niveau. Réponse: on ne peut pas évaluer les surcoûts car ça demande de savants calculs et

il faut du temps pour le faire, mais on sait néanmoins que c'est impayable... Circulez, y a rien à voir sauf que le personnel a bien compris que les inégalités de traitement allaient se répandre à vitesse grand V.

Le 23 octobre, on a reparlé de conditions de travail puisque le licenciement d'une employée avec plus de 28 ans de service a mis en lumière la mauvaise ambiance au service social. Dire que notre interpellation sur les méthodes RH et la gestion de ce mauvais climat de travail a gêné relève du doux euphémisme... Les réponses de l'exécutif ont à nouveau laissé pantois: oui il y a un problème et de la médiation a été proposée; en proposant que les médiations aient lieu sur le temps libre du personnel, l'exécutif a pourtant envoyé un message négatif: l'employeur n'est pas responsable.

Il a aussi été question du Rapport d'information relatif au plan stratégique solaire. Le POP a salué les nouvelles possibilités d'installer des panneaux solaires dans le périmètre Unesco et la hausse des subventions. Malgré cela, l'évolution ne nous semble pas suffisante. Les quartiers loclois concernés sont, pour la plupart, composés d'immeubles collectifs. Le manque d'investissements impacte les locataires qui paient des charges exorbitantes. D'autant plus que les bâtiments concernés sont souvent anciens et donc, par définition, énergivores.

POP Le Locle-Les Brenets

VOTATIONS UN GRAND NON À EFAS

L'avenir du système de santé se joue le 24 novembre. La contre-réforme de la LAMal (EFAS) veut imposer le rationnement des soins pour celles et ceux qui n'ont que l'assurance de base et, de l'autre côté, des profits en hausse pour les «acteurs majeurs» du système (assurances, cliniques, pharma).

EFAS casse la solidarité, provoque une hausse des primes maladies ainsi que de la participation directe des assuré.es.

Des cantons ont profité des travaux parlementaires pour se décharger de leur responsabilité dans le financement des soins. EFAS réduira celui-ci de plus de la moitié pour les hospitalisations et en moyenne de la moitié pour les soins aux aîné.es (soins à domicile et en EMS). Or, le besoin de financement dans ce domaine ne cesse d'augmenter avec le vieillissement de la population et l'accroissement des maladies du grand âge.

EFAS donnera aux caisses-maladies la mainmise sur l'entier du système, au prétexte de « simplification ». Les cantons se désengageront au profit des caisses-maladies qui deviendront le principal interlocuteur des hôpitaux et des établissements de soins. Ce sont 13 milliards de francs de nos impôts que les cantons devront verser aux assureurs.

EFAS étendra aux soins aux aîné.es la logique qui fait exploser les primes, casse les conditions de travail des personnels de santé et met les hôpitaux publics en faillite.



Ce système, déjà imposé aux hôpitaux en 2012, remplace le subventionnement et la garantie de déficit des cantons. Les conséquences sont catastrophiques pour les hôpitaux publics, leurs patient.es et les personnels de santé. Les conditions de travail se sont dégradées au point que la relève n'est plus assurée.

En votant NON à EFAS, mettons un cran d'arrêt à la soumission du secteur de la santé à la logique marchande et au pouvoir des caisses-maladies.

Christian Dandrès, président du SSP

VOTATION OUI À L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE

Le 24 novembre, nous serons amenés à nous prononcer sur un changement de la Constitution neuchâteloise concernant l'introduction d'un droit à l'intégrité numérique et la protection d'un droit à une vie hors ligne.

En effet, avec la numérisation rapide de notre société, la place toujours plus importante accordée aux outils numériques et l'immanquable changement de paradigme qu'induisent ces éléments, des questions et des préoccupations surviennent quant à la place de l'humain dans la société numérique et la nécessité de proposer une base légale. La notion même d'intégrité numérique mérite que l'on s'y attarde. Elle diffère selon l'endroit où on se trouve ce qui n'est pas sans laisser présager de potentielles complications à futur. La doctrine juridique propose néanmoins la définition suivante : l'intégrité numérique en tant que droit fondamental est une extension fonctionnelle de l'intégrité physique et psychique qui porte sur la capacité d'une personne d'utiliser des technologies numériques ou sur la capacité à prévenir d'en être l'objet.

Actuellement, le droit constitutionnel et la législation fédérale contiennent des dispositions qui englobent la protection de l'intégrité numérique ainsi que diverses dispositions pénales. Il existe également la Loi fédérale sur la protection des données qui vise à protéger les données des particuliers que ce soit dans le cadre public ou le cadre privé. La Constitution

neuchâteloise prévoit en outre le droit au respect de la vie privée et familiale et la convention intercantonale relative à la protection des données dans les cantons du Jura et de Neuchâtel vise également à protéger la personnalité et les droits fondamentaux des personnes qui font l'objet d'un traitement de données personnelles.

L'inscription d'un nouveau droit fondamental dans la Constitution a une valeur symbolique forte mais déploie ses effets uniquement sur le territoire cantonal et n'a de valeur que pour les rapports entre l'Etat et ses citoyennes et citoyens. Pour ce qui concerne le domaine privé, c'est la Loi fédérale sur la protection des données qui donne le cadre.

Le nouvel article proposé décrit ainsi les différentes dimensions de l'intégrité numérique, la protection des données personnelles numériques, la sécurité, le droit à une vie hors ligne qui comprend le droit à la fonction publique à ne pas être sollicitée en dehors des heures de travail de manière abusive, ainsi que le droit pour la population à pouvoir conserver des contacts « humains » au sein de l'administration. Concernant le droit à l'oubli, les données qui ne sont pas ou plus nécessaires à l'activité étatique et qui ne sont pas d'intérêt public devront être effacées.

Sarah Blum, vice-présidente et cheffe du groupe VertPOP au Grand Conseil

VOTATIONS

LES LOCATAIRES DANS LE VISEUR

Le 24 novembre nous votons sur deux modifications du droit du bail attaquées par référendum par l'ASLOCA. Avec les révisions prévues concernant la sous-location et le besoin propre, le lobby immobilier et les partis de droite attaquent à nouveau la protection des locataires. Leur objectif ? Faciliter les résiliations pour pouvoir ensuite relouer les logements à des prix plus élevés. Pourtant, les locataires - qui représentent plus de 60% de la population - paient déjà en moyenne 360 francs de trop chaque mois.

Depuis 2005, les loyers ont augmenté de 24,8 %, alors que, selon l'Office fédéral de la statistique, ils auraient dû baisser de 5,3 % si l'on tient compte de l'évolution des taux hypothécaires et de l'inflation. L'année dernière, cette baisse représentait 10,6 milliards de francs.

La sous-location est visée par la réforme qui souhaite restreindre considérablement son usage, bien que celle-ci soit déjà strictement encadrée et que la loi en vigueur ait déjà fait ses preuves.

L'autre réforme prévoit de faciliter la résiliation pour besoin propre du bailleur, ce qui est déjà possible aujourd'hui et appartient aux modalités de résiliation habituelles et éprouvées du droit du bail. Dans des cas spéciaux, les bailleurs peuvent raccourcir ces délais si le besoin propre est urgent. Une nouvelle loi n'est pas nécessaire pour cela.



VOTATIONS

NON AUX MÉGA-AUTOROUTES

Le POP est opposé à l'extension du réseau autoroutier et fait partie de l'alliance neuchâteloise qui appelle à voter NON le 24 novembre à l'arrêté fédéral sur l'étape d'aménagement 2023 des routes nationales. Lors du point presse, le président du POP, Julien Gressot, a insisté: « Investir dans l'extension des autoroutes relève d'une vision dépassée et destructrice, En plus de sacrifier des terres agricoles précieuses, ce choix aggrave les inégalités sociales en détournant des fonds publics qui pourraient transformer les transports collectifs. Les ménages modestes, eux, paient le prix fort, coincés entre la hausse de l'immobilier et l'absence de solutions de mobilité durable. Pendant qu'on bétonne, la transition écologique attend toujours d'être financée. Il est temps de rompre avec ces politiques archaïques et de miser sur des solutions innovantes qui répondent aux défis d'aujourd'hui. Le futur ne se construira pas sur du goudron, mais sur une vision durable et équitable pour toutes et tous. »

L'alliance rappelle qu'un tiers des émissions de gaz à effet de serre sont dues au trafic routier et qu'élargir les autoroutes ne fera qu'aggraver la situation globale, et au niveau local, déplacer le problème des bouchons au niveau des villes.



Dans le projet d'extension des autoroutes, les coûts externes (accidents, pollution, santé) du trafic routier sont minimisés voire cachés par les autorités fédérales. Chaque année, ces coûts s'élèvent déjà à plus de 18,1 milliards de francs. Il faut aussi rappeler que l'extension des autoroutes entraînera une grande perte de surface agricole.

Prendre plus de 5 milliards dans le Fonds Forta, c'est autant d'argent qui ne peut pas être utilisé dans les agglomérations là où il serait réellement utile.



Parti ouvrier et Populaire

NON À L'EXTENSION
DES AUTOROUTES

Coûteuse, inutile et néfaste pour le climat

2X NON AUX MODIFICATIONS
DU DROIT DU BAIL

Pas question de chasser les locataires
pour louer plus cher

NON À LA MODIFICATION
DE LA LAMAL (EFAS)

Ne donnons pas plus de pouvoir aux caisses-maladie

OUI AU NOUVEAU DROIT À
L'INTÉGRITÉ NUMÉRIQUE

Pour une société numérique au service de l'humain

24.11 VOTATIONS
2024 FÉDÉRALES &
CANTONALE

Plus d'infos

